



Avenant au règlement intérieur et protocole sanitaire

GV Plaisir et Forme Breuillet 17

A dater de ce jour et jusqu'à nouvel ordre de nouvelles dispositions sont prises pour permettre de poursuivre l'activité gymnastique et pilâtes dans la salle multisports et la salle de réception de la mairie de Breuillet.

- 1- Chaque adhérent doit s'inscrire sur le site pour participer au cours qu'il aura choisi. Cela permet une traçabilité des présents à chaque cours qui est conservée en archive.
- 2- Limitation du nombre des participants. Pour respecter les 4m carré par personne limitation à 10 personnes dans la salle de réception et 40 dans la salle multisports (y compris l'animatrice)
- 3- Recommandation d'ouvrir les fenêtres et les baies vitrées pour une meilleure aération
- 4- Utilisation d'un tapis individuel et personnel. Aucune fourniture de matériel local. Chaque participant dispose de gel hydroalcoolique.
- 5- Pas de vestiaire ni de sanitaire
- 6- Mettre un masque lors des regroupements et dès que la distanciation ne peut pas être respectée, en particulier avant et après les cours.
- 7- Pas de masque pendant les cours sauf pour l'animatrice si elle doit circuler parmi les participants pour corriger les mouvements.
- 8- Nettoyage des mains avec un gel hydroalcoolique avant et après les cours
- 9- **Toute personne présentant des signes similaires au COVID 19 doivent s'abstenir de leur présence en cours pour le bien des autres et en informer un représentant du bureau.**

Nom et prénom de l'adhérent

Date et signature